



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SYNDICAT DE LA DIEGE**

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le

ID : 019-200078947-20260519-2026_05_19_10-DE

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 17h30, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre COUTAUD

PRESENTS : voir la liste des délégués présents en annexe

SECRETAIRE DE SEANCE : Thibaut VAYSSIER

Date de convocation : 20/04/2026

Membres en exercice : 134	Présents : 127	Votants : 127	Pour : 127	Abstention : 0	Contre : 0
----------------------------------	-----------------------	----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

Référence DIEGE :	2026-05-19-10
Objet :	Remboursement des frais de déplacements des élus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que certains élus du Comité ou du Bureau peuvent être amenés à assister à des réunions ainsi qu'à des événements où ils représentent le Syndicat de la Diège,

Après en avoir délibéré, les membres du Comité :

- CHARGENT Monsieur le Président de missionner les élus concernés.
- DECIDENT de rembourser les frais engagés par ces élus selon le barème de remboursement suivant :

FRAIS DE DEPLACEMENT	MONTANT FORFAITAIRE REMBOURSE
Frais de repas	20 €
Frais d'hébergement (taux de base)	90 €
Frais d'hébergement – Grandes villes (population légale égale ou supérieure à 200 000 habitants)	120 €
Frais d'hébergement - Paris	140 €

Fait et délibéré à USSEL,
Le 19/05/2026
Le Président du Syndicat,
Pierre COUTAUD

